

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Marché de réhabilitation du centres d'activités de nature et nautiques JY Cousteau - Avenant 1 au lot 4

N° : VA_DEC2020_363
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique,

décidons

De conclure avec la société ARDECO domiciliée à COURCELLES LES LENS (59113), l'avenant n°1 au lot 4 : Carrelage/Faïence du marché de réhabilitation du centre d'activités de nature et nautiques Jacques-Yves Cousteau afin de tenir compte de l'ajout de prestations suivantes :

- Travaux supplémentaires et modification du type de carrelage, pour un montant de 2 628.23 € H.T.

Soit au total une plus-value de 2 628.23 € H.T. (deux mille six cent vingt-huit euros et vingt-trois cents hors taxe)

Montant du marché : 27 464.12 € HT
Montant de l'avenant : 2 628.23 € HT représentant une haute de 9.57 %
Nouveau montant de marché : 30 092.35 € HT
Imputation comptable : 2313 414 2200

Fait à Villeneuve d'Ascq
le lundi 28 septembre 2020

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20200706-176880-AU-1-1
Date AR Préfecture : mercredi 30 septembre 2020